

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 DÉCEMBRE 2025

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 DÉCEMBRE 2025

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 5
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 19
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
ANNEXE A - FRAIS D'ADMINISTRATION	20
ANNEXE B - VIE DÉMOCRATIQUE ET GOUVERNANCE	20
ANNEXE C - FINANCEMENT	20
ANNEXE D - SOLLICITATIONS/ACTIONS	21
ANNEXE E - COMMUNICATIONS	21
ANNEXE F - CAMPAGNES, VIE MILITANTE ET ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS	21
ANNEXE G - INTÉRÊTS ET FRAIS DE BANQUE	21
ANNEXE H - AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS ET ACTIFS INCORPORELS	21

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes à but non lucratif, AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE tire des produits de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits reçus, du résultat net et de l'actif net.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

APSV comptables professionnels agréés inc.

APSV comptables professionnels agréés inc.¹

Montréal, le 23 avril 2026

¹ Par Sébastien Vandal, CPA auditeur

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
PRODUITS		
Dons de particuliers	1 479 496 \$	1 522 247 \$
Autre dons de particuliers et legs	556 753	381 286
Revenus dédiés		
Apports reçus sous forme de services (note 15)	390 771	537 124
Apports en argent	70 625	77 808
Revenus institutionnels	88 376	63 184
Autres produits	60 658	52 527
Événements	51 550	25 371
Dons en nature (actions et assurances) (note 14)	17 920	31 392
Cotisations à la vie démocratique	12 737	9 358
Subvention Emploi été	5 910	4 919
Ventes	2 269	3 223
Radiation de comptes fournisseurs	<u>-</u>	<u>24 459</u>
	<u>2 737 065</u>	<u>2 732 898</u>
CHARGES		
Financement (annexe C)	759 560	610 442
Campagnes, vie militante et éducation aux droits humains (annexe F)	715 090	572 587
Sollicitations/Actions (annexe D)	479 635	700 788
Frais d'administration (annexe A)	313 855	309 287
Communications (annexe E)	166 904	161 420
Radiation d'un actif incorporel	93 080	-
Amortissement des immobilisations et actifs incorporels (annexe H)	54 601	86 582
Intérêts et frais de banque (annexe G)	47 264	50 019
Contribution annuelle internationale	42 637	50 000
Vie démocratique et gouvernance (annexe B)	39 475	41 348
Radiation de placements	<u>-</u>	<u>32 851</u>
	<u>2 712 101</u>	<u>2 615 324</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>24 964 \$</u>	<u>117 574 \$</u>

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

	Investi en immo- bilisations et actifs incorporels	Non affecté	2025 Total	2024 Total
	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
SOLDE AU DÉBUT	284 630 \$	248 074 \$	532 704 \$	415 130 \$
	¹			
Excédent des produits sur les charges	(54 601)	79 565	24 964	117 574
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	30 315	(30 315)	-	-
Acquisition de l'actif incorporel	148 224	(148 224)	-	-
Radiation de l'actif incorporel	<u>(93 080)</u>	<u>93 080</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>315 488 \$</u>	<u>242 180 \$</u>	<u>557 668 \$</u>	<u>532 704 \$</u>

¹Correspond à l'amortissement des immobilisations et des actifs incorporels

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

BILAN

31 DÉCEMBRE 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	246 717 \$	189 765 \$
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 3)	-	13 525
Débiteurs (note 4)	89 568	100 270
Publications et stocks divers	14 403	9 213
Frais payés d'avance	<u>9 461</u>	<u>7 475</u>
	<u>360 149</u>	<u>320 248</u>
PLACEMENTS (note 3)	175 391	269 700
IMMOBILISATIONS (note 5)	670 222	698 471
ACTIFS INCORPORELS (note 6)	<u>138 343</u>	<u>109 551</u>
	<u>983 956</u>	<u>1 077 722</u>
	<u>1 344 105 \$</u>	<u>1 397 970 \$</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 9)	233 360 \$	253 980 \$
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10)	60 000	72 427
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice (note 11)	<u>32 412</u>	<u>30 315</u>
	<u>325 772</u>	<u>356 722</u>
DETTE À LONG TERME (note 10)	-	15 467
OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (note 11)	<u>460 665</u>	<u>493 077</u>
	<u>460 665</u>	<u>508 544</u>
	<u>786 437</u>	<u>865 266</u>
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS ET ACTIFS INCORPORELS	315 488	284 630
NON AFFECTÉ	<u>242 180</u>	<u>248 074</u>
	<u>557 668</u>	<u>532 704</u>
	<u>1 344 105 \$</u>	<u>1 397 970 \$</u>

APPROUVÉ,


 _____, administrateur
 M. L. Cloutier
 _____, administrateur

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	24 964 \$	117 574 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Radiation d'actif incorporel	93 080	-
Amortissement des immobilisations	28 249	64 622
Amortissement des actifs incorporels	<u>26 352</u>	<u>21 960</u>
	172 645	204 156
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	10 702	(27 253)
Publications et stocks divers	(5 190)	866
Frais payés d'avance	(1 986)	(448)
Créditeurs	<u>(20 620)</u>	<u>(126 085)</u>
	<u>155 551</u>	<u>51 236</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissement de placements	257 925	24 845
Acquisition d'actifs incorporels	(148 224)	-
Acquisition de placements	(150 091)	(25 300)
Radiation de placement	<u>-</u>	<u>32 851</u>
	<u>(40 390)</u>	<u>32 396</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(27 894)	(52 106)
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(30 315)	(28 355)
Augmentation de la dette à long terme	<u>-</u>	<u>40 000</u>
	<u>(58 209)</u>	<u>(40 461)</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	56 952	43 171
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>189 765</u>	<u>146 594</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>246 717</u></u> \$	<u><u>189 765</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2025

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE est un organisme sans but lucratif constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, le 27 octobre 1977.

À titre d'organisme de bienfaisance enregistré, au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, l'organisme peut émettre des reçus pour dons de bienfaisance. Il est exempté d'impôts sur le revenu.

Ses objectifs sont les suivants :

- promouvoir, à travers le monde, le respect des dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des autres instruments internationaux reliés aux droits humains;
- maintenir, dans le monde entier, la gestion et la mise en application de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des autres instruments reliés aux droits humains;
- contribuer à l'éducation sur la question des droits humains;
- préserver la vie et la santé des gens.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports affectés à l'acquisition d'actifs incorporels sont reportés et constatés aux résultats au même rythme que les actifs incorporels afférents.

Événements

Les produits provenant des événements spéciaux sont comptabilisés lorsque les activités ont lieu.

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'organisme dépend en partie des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'organisme ne se procure pas normalement ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont normalement pas comptabilisés aux états financiers à moins que la juste valeur puisse être déterminée facilement.

Dons en nature

Les dons en nature sont comptabilisés à leur juste valeur uniquement lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. L'organisme a comme politique de vendre le plus rapidement possible les placements reçus en dons afin de réinvestir le produit de la vente de ces placements selon sa politique de placement.

Autres produits

Les autres produits sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Ventes

Les ventes sont comptabilisées lorsque les clients prennent possession de la marchandise.

Cotisations

Les cotisations sont constatées aux produits au prorata de la période couverte.

Stocks et publications

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du coût moyen.

Les publications sont évaluées au moindre du coût ou de la valeur de remplacement.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Mobilier et équipement informatique	5 ans
Améliorations locatives	25 ans et 16 ans

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Plateformes de mobilisation et de collecte de fonds - Eudonet	10 ans
Plateformes de mobilisation et de collecte de fonds - Salesforce	5 ans

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients..

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs et frais courus, de la dette à long terme et de l'obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements..

Ventilation des charges communes

L'organisme présente plusieurs de ses charges ventilées par activités. Les salaires sont ventilés en fonction du prorata des heures travaillées par activité. Les charges qui contribuent directement aux résultats d'une activité sont portées directement au compte de l'activité.

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2025

3. PLACEMENTS

	<u>2025</u>		<u>2024</u>
Placement à la Maison du développement durable ¹	25 300	\$	269 700
Certificat de dépôt, 1,30 %, échu en juin 2025	-		13 525
Placement portefeuille garanti au taux de rendement minimal de 2,20% échéant en octobre 2030 (taux de rendement au 25 décembre 2025 à titre indicatif de 0,98%)	<u>150 091</u>		<u>-</u>
	175 391		283 225
Placements réalisables au cours du prochain exercice	<u>-</u>		<u>13 525</u>
	<u><u>175 391</u></u>	\$	<u><u>269 700</u></u>

¹Investissement dans la Maison du développement durable (MDD):

L'organisme est membre de la MDD depuis le 2 juin 2011. À titre de membre, l'organisme a prêté en 2012 un montant de 200 000 \$ dans la MDD portant intérêt au taux de 11 % au 31 décembre 2025 (11 % en 2024), encaissable annuellement. Au cours de l'exercice, la MDD a remboursé 175 000\$ sur le prêt initial, 55 000 \$ sur les intérêts cumulés en date du 31 décembre 2023 et 14 400 \$ pour compenser les revenus d'intérêts perdus par l'organisme de janvier 2024 jusqu'au remboursement de 230 000\$.

Ce placement porte également un intérêt annuel additionnel composé dont le taux est équivalent à celui de l'augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation. Le placement résiduel de 25 000 \$, les intérêts composés et l'accumulation de valeur seront encaissables à l'échéance du bail, en septembre 2036. Dans le cas d'une terminaison de bail avant terme, le montant devra être remboursé par la MDD ou par le nouveau membre de la MDD.

4. DÉBITEURS

	<u>2025</u>		<u>2024</u>
Comptes clients	70 654	\$	83 867
Taxes à la consommation à recevoir	<u>18 914</u>		<u>16 403</u>
	<u><u>89 568</u></u>	\$	<u><u>100 270</u></u>

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2025

5. IMMOBILISATIONS

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations				
Améliorations locatives	218 672 \$	112 454 \$	106 218 \$	116 292 \$
Mobilier et équipement informatique	<u>194 407</u>	<u>194 407</u>	<u>-</u>	<u>2 508</u>
	413 079	306 861	106 218	118 800
Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition				
Locaux	<u>705 006</u>	<u>141 002</u>	<u>564 004</u>	<u>579 671</u>
	<u><u>1 118 085</u></u> \$	<u><u>447 863</u></u> \$	<u><u>670 222</u></u> \$	<u><u>698 471</u></u> \$

6. ACTIFS INCORPORELS

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Plateformes de mobilisation et de collecte de fonds - Salesforce	148 225 \$	9 882 \$	138 343 \$	- \$
Plateformes de mobilisation et de collecte de fonds - Eudonet	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>109 551</u>
	<u><u>148 225</u></u> \$	<u><u>9 882</u></u> \$	<u><u>138 343</u></u> \$	<u><u>109 551</u></u> \$

7. ACCORDS INFONUAGIQUES

L'organisme a signé des accords infonuagiques. La portion des accords générant un actif incorporel a été comptabilisée comme tel. La portion des accords considérée comme un logiciel service totalisant un montant de 27 144 \$ est comptabilisée à titre de charges et présentée sous les rubriques « Frais informatiques », « Frais de campagnes » et « Activités » à l'état des résultats, au fur et à mesure que les services sont reçus.

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2025

8. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit de 100 000 \$ portant intérêt au taux de 8,7 % et d'une limite de crédit de 25 000 \$ sur cartes de crédit, portant intérêt au taux de 8,7 %. Au 31 décembre 2025, le solde de ses cartes d'un montant de 4 867 \$ (10 920 \$ en 2024) est inclus dans les Comptes fournisseurs et la marge de crédit est inutilisée.

9. CRÉDITEURS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Comptes fournisseurs et frais courus	139 405 \$	177 475 \$
Salaires et vacances à payer	93 955	72 964
Intérêts courus sur prêt	<u>-</u>	<u>3 541</u>
	<u><u>233 360</u></u> \$	<u><u>253 980</u></u> \$

10. DETTE À LONG TERME

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Emprunt d'Amnesty International Limited, intérêt selon le taux au plus élevé de 2,5 % ou au taux LIBOR majoré de 1 %, remboursable en versements annuels de 30 000 \$, échu en décembre 2024	60 000 \$ ¹	60 000 \$
Emprunt d'un montant initial de 40 000 \$ de la Caisse Desjardins, portant à intérêt au taux de 10,3 %, remboursable par 36 versements mensuels de 1 296 \$ incluant capital et intérêts, entièrement remboursé au cours de l'exercice	<u>-</u>	<u>27 894</u>
	60 000	87 894
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>60 000</u>	<u>72 427</u>
	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>15 467</u></u> \$

En date du rapport, l'organisme est en discussion pour avoir une quittance de ce prêt. Aucune décision définitive n'a été prise. Par conséquent, la dette demeure inscrite au bilan au 31 décembre 2025.

Les versements en capital estimatifs à effectuer au cours du prochain exercice sont les suivants :

2026	60 000 \$
------	-----------

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2025

11. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Contrat de location acquisition de ses locaux, taux de 6,8%, remboursable par mensualités de 5 374 \$, échéant en septembre 2036, garanti par les locaux d'un montant d'une valeur comptable nette de 564 004 \$ (579 671 \$ en 2024)	493 077 \$	523 392 \$
Obligations découlant d'un contrat de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice	<u>32 412</u>	<u>30 315</u>
	<u><u>460 665</u></u> \$	<u><u>493 077</u></u> \$

Les paiements minimums futurs exigibles sur l'obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition au cours des prochains exercices sont les suivants :

2026	32 412 \$
2027	34 653 \$
2028	37 050 \$
2029	39 612 \$
2030	42 351 \$
Autres	306 999 \$

12. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu de contrats de location-exploitation échéant en septembre 2027 totalisent 4 370 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2026	2 497 \$
2027	1 873 \$

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2025

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE est lié à Amnesty International Limited du fait que les lignes directrices de sa mission sont tracées par cette dernière et qu'elle doit lui rendre compte de ses activités.

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par l'organisme avec Amnesty International Limited au cours de l'exercice :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Produits		
Salaires refacturés, compris dans les charges de salaires	57 576 \$	- \$
Activités refacturées, comprises dans les charges d'activités	11 988 \$	- \$
Autres produits	597 \$	- \$
Charges		
Contribution annuelle internationale	42 637	50 000
Réunions régionales et internationales	15 384	9 964
Intérêts sur prêts à long terme	3 541	2 041
Formation	2 332	2 320
Activités	-	9 964
	-	

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2025

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

À la fin de l'exercice, les montants dus aux apparentés ou dus par eux sont les suivants :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Comptes fournisseurs et frais courus	32 400 \$	50 910 \$
Dette à long terme	60 000 \$	60 000 \$

14. DONS EN NATURE

L'organisme a reçu au cours de l'exercice des dons de placements d'une valeur de 10 580 \$ (24 052 \$ en 2024) et un produit de don en assurance de 7 340 \$ (7 340 \$ en 2024) dont il est bénéficiaire. Les placements ont été vendus conformément à la politique de placements de l'organisme. Ces revenus se retrouvent à rubrique Dons en nature.

15. APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

L'organisme a reçu au cours de l'exercice des dons sous forme de services d'une valeur de 370 271 \$ (534 249 \$ en 2024) pour la création et le développement stratégique d'une campagne publicitaire sur le racisme systémique et pour la production d'initiatives liées au marathon d'écriture. Ces charges se retrouvent à l'annexe D à la rubrique Publicité et promotion. De plus, l'organisme a reçu des dons sous forme de services en outils de communication d'une valeur de 19 400 \$ (2 875 \$ en 2024). Ces charges se retrouvent dans les rubriques correspondantes à l'annexe E.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et au prêt à la Maison du développement durable.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de son obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition, de sa dette à long terme et de ses comptes fournisseurs.

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
ANNEXE A - FRAIS D'ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales	98 153 \$	83 213 \$
Frais de gestion - immeuble	88 807	80 358
Frais informatiques	33 228	41 205
Honoraires professionnels et ressources humaines	26 339	33 085
Honoraires professionnels - autres	17 252	18 656
Assurances	16 770	15 321
Location d'équipement	11 688	10 993
Formation	6 973	8 496
Frais de bureau	6 773	7 155
Réunions d'équipe	6 106	2 788
Téléphone et internet	1 766	2 327
Taxes	<u>-</u>	<u>5 690</u>
	<u><u>313 855</u></u> \$	<u><u>309 287</u></u> \$
ANNEXE B - VIE DÉMOCRATIQUE ET GOUVERNANCE		
Réunions régionales et internationales	38 863 \$	40 631 \$
Réunions du conseil d'administration	<u>612</u>	<u>717</u>
	<u><u>39 475</u></u> \$	<u><u>41 348</u></u> \$
ANNEXE C - FINANCEMENT		
Salaires et charges sociales	427 890 \$	341 473 \$
Conversion - dons mensuels	144 513	169 308
Frais informatiques	132 436	48 919
Télécommunications et frais postaux	54 721	34 681
Honoraires professionnels	<u>-</u>	<u>16 061</u>
	<u><u>759 560</u></u> \$	<u><u>610 442</u></u> \$

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
ANNEXE D - SOLLICITATIONS/ACTIONS		
Publicité et promotion	370 271 \$	534 249 \$
Frais de banque	41 497	47 466
Publipostage	31 900	32 215
Opération - Dialogue direct	26 809	82 523
Frais de représentation	6 539	1 514
Collectes de fonds et sollicitations	<u>2 619</u>	<u>2 821</u>
	<u><u>479 635</u></u> \$	<u><u>700 788</u></u> \$
ANNEXE E - COMMUNICATIONS		
Salaires et charges sociales	146 679 \$	140 723 \$
Outils de communication	19 400	20 373
Frais de poste	<u>825</u>	<u>324</u>
	<u><u>166 904</u></u> \$	<u><u>161 420</u></u> \$
ANNEXE F - CAMPAGNES, VIE MILITANTE ET ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS		
Salaires et charges sociales	492 186 \$	420 230 \$
Activités	141 345	85 459
Frais de campagnes	<u>81 559</u>	<u>66 898</u>
	<u><u>715 090</u></u> \$	<u><u>572 587</u></u> \$
ANNEXE G - INTÉRÊTS ET FRAIS DE BANQUE		
Intérêts sur contrat de location-acquisition	39 005 \$	40 966 \$
Frais de banque	7 468	7 103
Intérêts sur dette à long terme	<u>791</u>	<u>1 950</u>
	<u><u>47 264</u></u> \$	<u><u>50 019</u></u> \$

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
ANNEXE H - AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS ET ACTIFS INCORPORELS		
Immobilisations	28 249 \$	64 622 \$
Actifs incorporels	<u>26 352</u>	<u>21 960</u>
	<u><u>54 601</u></u> \$	<u><u>86 582</u></u> \$